

Rapport sur la durabilité 2022



Sommaire

Faits marquants en 2022	3
Éditorial	4
Politique de développement durable et stratégie climatique	5
Intégration	6
Exclusion	8
Orientation climatique	9
Exercice des droits de vote	13
Dialogue	15
Infrastructures pour production d'énergie durable	18
Placements immobiliers	20
Portefeuille immobilier directement détenu	20
Fonds immobiliers ouverts	28
La CPM en tant qu'entreprise	29

Faits marquants en 2022



CHF 27.6 milliards d'actifs sous gestion dont CHF 6.8 milliards de placements directs dans des biens immobiliers Suisse



Intensité CO₂ des actions et obligations d'entreprise de 45 % inférieure au benchmark standard



Réduction des émissions des placements directs dans des biens immobiliers Suisse à 12.5 kg CO₂/m²



Augmentation à 101 000 m² des surfaces extérieures proches de l'état naturel



Investissements de CHF 265 millions dans la nouvelle catégorie d'actifs «Clean Energy»



176 engagements actifs au total – 10 achevés avec succès



Notation GRESB pour 91 % des fonds immobiliers ouverts

Éditorial

Pour une institution de prévoyance, la durabilité est un thème central. Le but de la gestion des fonds de prévoyance fiduciaires est de générer un rendement à long terme afin de garantir les futures prestations de prévoyance de la manière la plus rentable possible. Depuis 2017, la Caisse de pensions Migros (CPM) a inscrit dans son règlement de placement que tous les placements doivent tenir compte des critères ESG, à savoir des éléments liés à l'environnement, aux aspects sociaux et à la gestion d'entreprise responsable.

Dans ce troisième rapport sur la durabilité, nous souhaitons présenter l'évolution au cours de la période sous revue et faire le point sur le degré de réalisation des objectifs.

En ce qui concerne les placements en titres, nous pouvons influencer le comportement des entreprises par le biais de l'exercice des droits de vote aux assemblées générales et du dialogue groupé avec la direction d'autres grands investisseurs. Nous publions chaque mois le comportement de vote sur www.mpk.ch.

En investissant davantage dans la production d'énergie durable, c'est-à-dire dans l'éolien, le solaire, la géothermie et l'hydroélectricité, nous soutenons activement les objectifs de l'accord de Paris.

Nous avons une influence considérable sur la limitation des risques climatiques dans le secteur des placements directs dans des biens immobiliers en Suisse. Remplacer les chauffages fossiles par des pompes à chaleur ou se raccorder à un thermoréseau nous permet de réduire peu à peu notre empreinte carbone.

L'aspect financier est pour nous une préoccupation importante en termes de durabilité. L'objectif est d'investir uniquement là où, en fin de compte, il résulte une plus-value pour nos assurés. Dans l'établissement du rapport, nous nous limitons à l'essentiel.

Christoph Ryter, directeur de la CPM

Politique de développement durable et stratégie climatique

Notre conviction

Dans le cadre de la gestion des fonds de prévoyance, nous tenons compte des intérêts financiers des destinataires ainsi que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG). Nous sommes persuadés que des placements durables nous permettent d'améliorer le rapport risque-rendement sans pour autant entraîner de pertes de rendement à long terme. Pour nos destinataires, les objectifs en matière de durabilité doivent pouvoir être atteints sans incidence sur les coûts.

Mise en œuvre de la politique de développement durable et de la stratégie climatique

Nous utilisons différentes approches dans le but d'accroître l'impact de notre politique de durabilité et stratégie climatique:

Avec l'**intégration** des critères ESG dans le processus d'investissement, nous minimisons les risques de portefeuille.

L'**exclusion** d'entreprises en cas de faute grave, comme la violation des normes suisses, s'appuie sur la liste d'exclusion de l'**Association suisse pour des investissements responsables (ASIR)** et les **Red Flags MSCI** (violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies).

L'**orientation climatique** des portefeuilles soutient les objectifs de l'accord de Paris sur le climat. Pour ce faire, il s'agit de réduire l'**intensité CO₂** et d'éliminer l'**exposition au charbon** et aux autres combustibles fossiles.

En exerçant nos **droits de vote** pour toutes les actions en Suisse et auprès des 300 plus grandes entreprises à l'étranger, nous usons de notre influence en tant qu'actionnaire.

Par le biais de l'ASIR, nous engageons directement le **dialogue** avec des entreprises pour lesquelles une violation systématique des critères normatifs est constatée.

En tant qu'investisseur durable, nous contribuons à atteindre les objectifs climatiques en investissant dans des **infrastructures des secteurs de production durable d'énergie**.

Dans le cadre de nos **placements immobiliers directs**, nous exerçons une influence immédiate sur la durabilité et l'écologie. Les biens immobiliers durables nous permettent de minimiser les risques, d'optimiser le rendement à long terme et d'assumer notre responsabilité envers l'environnement et la société. Pour cette raison, nous gérons notre portefeuille en évaluant minutieusement les **aspects écologiques, économiques et sociaux**. En ce qui concerne les **fonds immobiliers ouverts**, nous nous efforçons d'augmenter chaque année la part des fonds avec une **notation GRESB**.

En notre qualité d'**entreprise responsable**, nous souhaitons également apporter une contribution positive à la réduction de notre empreinte carbone au sein du siège, tant par l'**achat durable de matières premières et de produits** que dans le secteur de la **gestion en circuit fermé et du recyclage**. En outre, **nous sommes un employeur durable** et assumons aussi nos responsabilités envers nos collaboratrices et collaborateurs.



Intégration

La notion d'«intégration ESG» est tirée des Principes pour l'investissement responsable (UN PRI) lancés par l'ONU en 2006 et se définit comme l'ancrage explicite et systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse financière et les décisions d'investissement. En d'autres termes, les facteurs ESG sont pris en compte parmi d'autres critères essentiels dans le but de prendre des décisions d'investissement fondées. Il ne s'agit pas forcément d'ignorer les facteurs financiers traditionnels, mais plutôt d'identifier et de minimiser les risques ESG par le biais de l'«intégration».

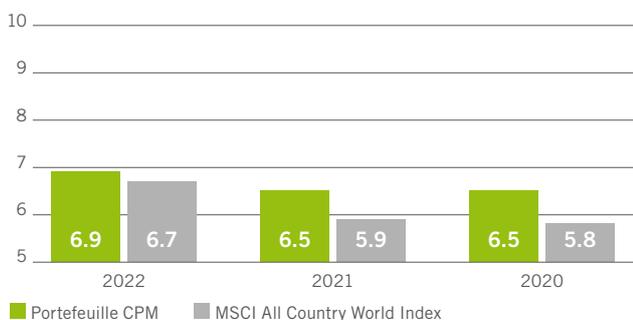
Les aspects ESG exercent une influence déterminante sur la performance des entreprises et font partie intégrante de la décision d'investissement au même titre que les chiffres-clés financiers. Pour évaluer l'intégration ESG dans le portefeuille, les scores ESG qualitatifs des portefeuilles sont mesurés et comparés

aux benchmarks standard. Le MSCI Quality Score est un indicateur qui mesure la performance d'une entreprise par rapport à l'environnement, aux aspects sociaux et à la gestion d'entreprise sur une échelle de 1 à 10, 10 étant la meilleure note et 5 la moyenne.

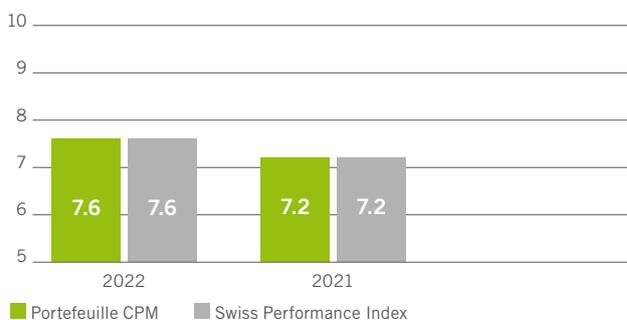
Portefeuille d'actions

MSCI ESG Quality Score du portefeuille d'actions vs. benchmark

Actions Étranger



Actions Suisse



En raison de l'intégration systématique des facteurs ESG dans notre processus d'investissement, notre portefeuille d'actions Étranger surtout affiche un score ESG qualitatif supérieur au benchmark. Le score ESG qualitatif de tout le portefeuille d'actions n'a cessé

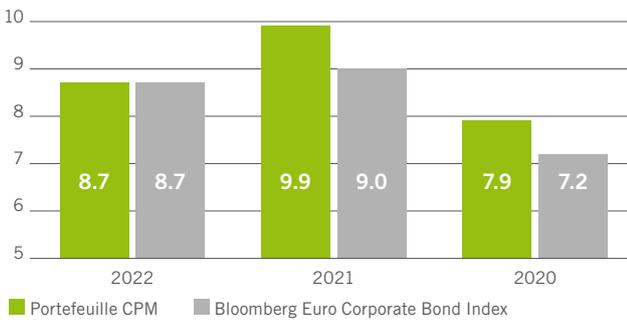
de s'améliorer au cours de ces dernières années, d'où notre conviction de pouvoir réduire le risque dans notre portefeuille tout en conservant les mêmes perspectives de rendement.



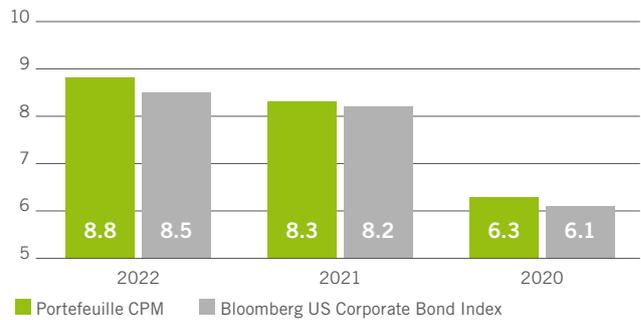
Obligations d'entreprise

MSCI ESG Quality Score du portefeuille d'obligations d'entreprise vs. benchmark

Obligations d'entreprise en EUR



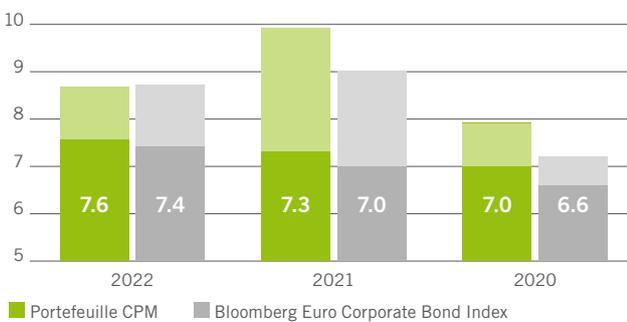
Obligations d'entreprise en USD



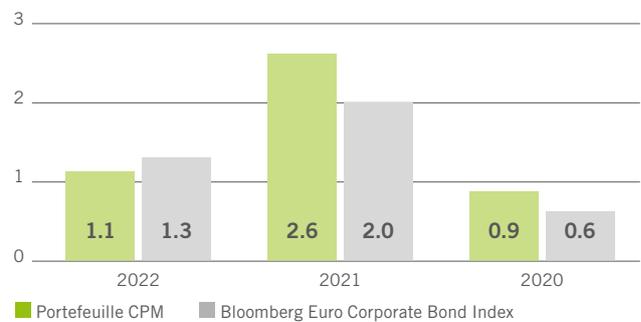
La forte fluctuation des scores ESG qualitatifs au fil des années est due à la méthode de calcul. Jusqu'à présent, le MSCI tenait encore compte de certains ajustements (pondération supplémentaire des tendances d'évolution positives et négatives dans la mise en œuvre ESG des titres sous-jacents). Ces adaptations

ne seront plus prises en compte à partir de 2023. Par conséquent, les résultats seront dans l'ensemble plutôt inférieurs, mais également beaucoup plus stables sur une plus longue période. L'exemple des obligations en euros montre, surtout en 2021, l'influence d'un facteur d'ajustement très élevé sur le résultat.

EUR Corp ESG Scores avec ajustements



Ajustements EUR ESG Score



Gestionnaires d'actifs externes

Les gestionnaires d'actifs externes doivent au moins signer les Principes pour l'investissement responsable (UN PRI) et s'engagent ainsi à intégrer les critères ESG dans leurs activités d'investissement et à divulguer leurs activités. La CPM exige en outre de l'en-

semble des gestionnaires d'actifs externes qu'ils déclarent les risques ESG et l'empreinte carbone de leurs portefeuilles et entretiennent le dialogue afin d'améliorer en permanence les valeurs correspondantes.

Exclusion

Nous gérons les fonds de prévoyance dans l'intérêt de nos destinataires. En d'autres termes, les placements doivent être effectués dans l'intérêt des assurés. Il s'agit notamment d'exclure les placements qui contreviennent aux principes en vigueur chez nous.

Des critères objectifs, dits normatifs, s'appliquent à l'établissement des directives d'exclusion, par exemple la législation suisse ainsi que les conventions internationales ratifiées par la Suisse. Le consensus démocratique fixe ainsi les lignes directrices de notre manière d'investir. Par exemple, les fabricants d'armes interdites en Suisse sont exclus.

Pour déterminer les exclusions, nous nous basons sur la liste d'exclusion de l'ASIR qui contient les violations des normes et des lois suisses, principalement des producteurs d'armes non conventionnelles, ainsi que sur les Red Flags MSCI, qui couvrent les violations graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), et sur les évaluations d'Ethos.

Liste d'exclusion de l'ASIR

L'ASIR recommande actuellement l'exclusion de 28 entreprises. Il s'agit, d'une part, d'entreprises qui produisent des mines antipersonnel interdites, des armes à sous-munitions ou nucléaires en dehors du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NPT) (19) et, d'autre part, d'entreprises exclues en raison de leur conduite (9). Les principaux motifs d'exclusions relatives à la conduite sont les violations des droits humains, la corruption ou les effets négatifs sur l'environnement. À titre d'exemple, une entreprise qui avec l'extraction de terres rares en Mongolie intérieure a causé une pollution massive de l'environnement dans la région.

L'ASIR recommande en outre d'exclure les obligations d'État de pays contre lesquels la Suisse a décrété un embargo global sur les biens d'équipement militaires et les biens susceptibles d'être utilisés à des fins de répression en raison d'une violation du droit international, notamment des droits humains. Douze pays figurent actuellement sur la liste d'exclusion.

Nous avons suivi les [recommandations en matière d'exclusion](#) et adapté notre portefeuille en conséquence.

Red Flags MSCI

Les entreprises auxquelles MSCI a attribué le statut «Red Flag» sont impliquées dans une ou plusieurs controverses graves. Les principes fondamentaux s'appuient sur le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (UNGPs) et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Actuellement, notre univers de placement comporte 104 entreprises classées «Red Flag» que nous avons exclues.

Ethos

Sur la base de l'évaluation d'Ethos, certains titres du portefeuille des actions Suisse et du portefeuille des obligations en CHF sont exclus en cas de violations graves relatives au comportement. En 2022, six actions et douze obligations étaient concernées.

Orientation climatique

Notre stratégie climatique soutient les objectifs de l'accord de Paris sur le climat et nous oblige à orienter notre portefeuille d'investissement de manière conséquente sur cet accord et ses objectifs. Prendre en considération les risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de notre devoir de diligence. Ainsi, lors de la construction du portefeuille, nous tenons compte des risques et opportunités découlant du changement climatique.

Réduction de l'intensité CO₂

Au niveau des actions et des obligations d'entreprise, notre objectif est d'atteindre une intensité CO₂ nettement inférieure à celle des benchmarks standard. Concrètement, la CPM a défini une trajectoire de réduction qui prévoit, d'ici 2030, de faire état d'une intensité CO₂ inférieure de 50 % au benchmark standard correspondant.

Mise en œuvre

Les benchmarks des actions Étranger ont été remplacés par les indices MSCI Paris Aligned, afin d'aligner l'intensité CO₂ du portefeuille sur les objectifs climatiques de Paris. Les entreprises à faibles émissions sont surpondérées et celles à hautes émissions sous-pondérées. Par conséquent, nos portefeuilles d'actions présentent une bien meilleure intensité carbone en comparaison des références standard. La mise en œuvre pour les obligations d'entreprise s'appuie sur les indices «Bloomberg Barclays MSCI ESG Weighted» qui utilisent les évaluations ESG de MSCI pour surpondérer ou sous-pondérer les différents titres au sein de l'univers d'investissement.



Paris Aligned Benchmarks

L'accord de Paris sur le climat aspire à limiter le réchauffement de la planète par rapport à l'ère préindustrielle à 1,5 °C (au maximum à 2 °C). Pour atteindre cet objectif, il est impératif de réduire drastiquement les émissions de CO₂ d'ici 2050.

Les Paris Aligned Benchmarks sont des indices de référence dont les actifs fondamentaux sont sélectionnés de sorte à aligner l'empreinte carbone du portefeuille sur les objectifs climatiques de l'accord de Paris.

Les facteurs suivants déterminent la composition de l'indice:

ESG:

- Les risques sociaux et de gouvernance sont pris en considération, et les entreprises qui, par exemple, produisent des armes controversées ou violent gravement les normes globales sont exclues.

Risques environnementaux:

- Les entreprises présentant des risques de transition ou physiques sont sous-pondérées.
- Les entreprises susceptibles de profiter d'une économie à faibles émissions de CO₂ sont surpondérées.

Conformité avec l'accord de Paris sur le climat:

- Les titres du benchmark affichent un pourcentage d'auto-décarbonation de 10 % par an.

Progrès

Pour contrôler les progrès réalisés, nous recourons à l'indicateur «Weighted average carbon intensity (WACI)». La «Task Force on Climate Related Financial Disclosures» le recommande à titre d'indicateur le plus approprié pour comparer avec un benchmark un portefeuille mixte composé d'actions et d'obligations d'entreprise: il mesure les émissions de CO₂ pondérées en tonnes par million d'USD de chiffre d'affaires.

En 2022, les émissions de CO₂ de notre portefeuille sont nettement inférieures au benchmark. Nous sommes donc sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs d'ici 2030. Néanmoins, par comparaison avec l'exercice précédent, un changement de composition du benchmark pour les obligations d'entreprise a réduit notre avance. Fin 2022, notre intensité CO₂ est inférieure de 44.9 % à celle du benchmark.

Weighted average carbon intensity vs. benchmark standard

WACI	Degré de couverture*		WACI CO ₂ /chiffre d'affaires		CPM vs. Benchmark		
	CPM	Benchmark**	CPM	Benchmark**	2022	2021	2020
Au 31.12.2022							
Portefeuille global	85.8 %	86.5 %	84.8	153.8	-44.9 %	-51.6 %	-37.3 %
Actions	96.8 %	97.7 %	73.2	166.2	-56.0 %	-60.3 %	-39.2 %
Obligations d'entreprise	71.7 %	72.1 %	104.9	132.4	-20.8 %	-37.4 %	-34.2 %

* Part des entreprises dans le portefeuille ou dans le benchmark pour lesquelles des données sur le CO₂ étaient disponibles.

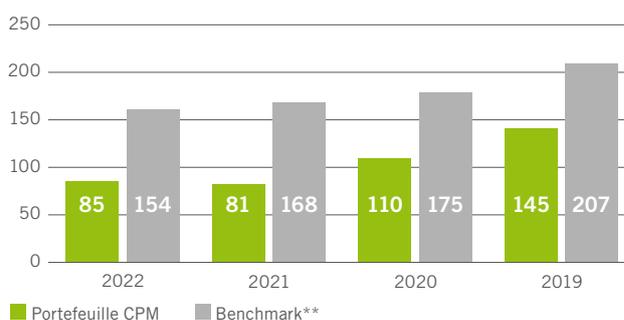
** Le benchmark standard se compose des benchmarks pondérés par les actifs des différents portefeuilles de la CPM.

Weighted average carbon intensity: évolution

Depuis le passage aux indices MSCI Paris Aligned, l'intensité CO₂ tant des actions que des obligations d'entreprise a été considérablement réduite. La faible augmentation des actions au cours de la période sous revue s'explique par une pondération légèrement plus élevée des valeurs énergétiques due à l'évolution du marché.

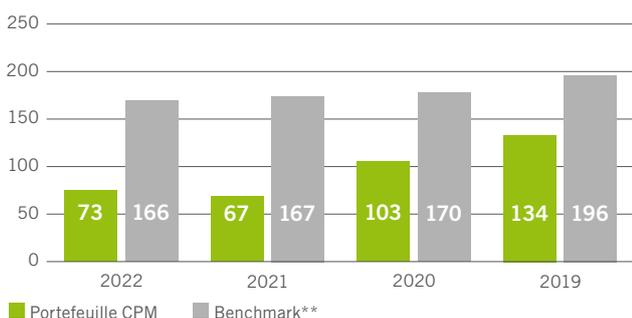
Portefeuille global

WACI CO₂/chiffre d'affaires



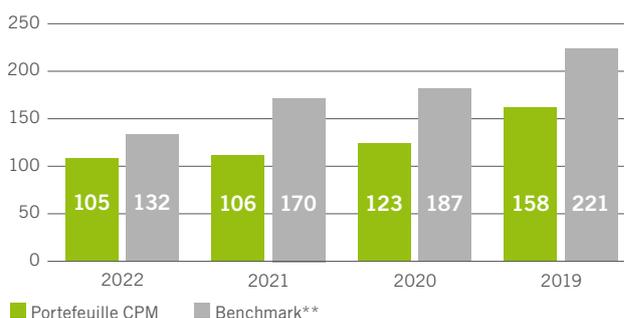
Actions

WACI CO₂/chiffre d'affaires



Obligations d'entreprise

WACI CO₂/chiffre d'affaires



** Le benchmark standard se compose des benchmarks pondérés par les actifs des différents portefeuilles de la CPM.

Empreinte CO₂

Afin d'accroître encore la transparence et la comparabilité, nous avons calculé pour la première fois également l'emprunte carbone actuelle de notre portefeuille global et les émissions de gaz à effet de serre des obligations d'État pour les scopes 1 et 2.

Les émissions du **scope 1** proviennent de sources dont l'entreprise est directement responsable ou qu'elle contrôle. Il s'agit notamment d'émissions provenant de sources d'énergie telles que gaz naturel et combustibles, agents réfrigérants et émissions produites par le fonctionnement de chaudières et de fours.

Le **scope 2** concerne les émissions indirectes liées à l'achat d'énergies telles qu'électricité, vapeur ou chauffage urbain produites à l'extérieur, mais consommées par l'entreprise.

Le **scope 3** comprend deux types d'émissions différentes: les émissions en amont sont générées indirectement dans la chaîne de création de valeur, c'est-à-dire par le biais de biens ou de services achetés. Les émissions en aval sont liées aux biens et services vendus par l'entreprise.

Pour l'empreinte CO₂, les émissions sont mises en relation avec les actifs investis. Mais contrairement à l'intensité CO₂, des changements au niveau de la capitalisation boursière sont susceptibles de fausser la valeur.

Empreinte CO₂ en 2022

	tCO ₂ e par million de CHF de capital investi Scopes 1 et 2
Portefeuille global	38.4
Actions	27.9
Obligations d'entreprise	56.1

Aucune donnée comparative n'est disponible pour le moment.

Pour pouvoir comparer les émissions des États, celles-ci sont indiquées par rapport au PIB, ce qui favorise toutefois les pays industrialisés plus riches.

Émissions des gaz à effet de serre en 2022

	tCO ₂ e par million de CHF du BIP Scopes 1 et 2
Obligations d'État	447.1

Aucune donnée comparative n'est disponible pour le moment. La valeur susmentionnée de notre portefeuille devrait toutefois être plutôt importante par rapport à celle de tiers, compte tenu de la part élevée, 34.6 %, d'obligations d'État des marchés émergents dans le portefeuille.



Exposition au charbon et aux autres combustibles fossiles

Parmi les sources d'énergie fossiles, le charbon est la plus nocive pour l'environnement et génère une part substantielle des émissions globales de CO₂. Dans le cadre de notre stratégie climatique, nous avons donc exclu tous les investissements qui génèrent plus de 1 % du chiffre d'affaires avec l'extraction de charbon ou, dans le cas des fournisseurs, ceux qui produisent plus de 30 % d'électricité avec du charbon.

Nous détenons un petit nombre de placements dans des entreprises dont plus de 5 % des revenus découlent de ces activités. Il s'agit d'entreprises qui produisent de l'énergie en partie grâce au charbon, mais dont moins de 30 % du chiffre d'affaires est ainsi obtenu. Une part de ces positions sont des obligations vertes, c'est-à-dire qu'elles fournissent des capitaux destinés à des projets de protection du climat ou de l'environnement. Les obligations vertes soutiennent directement la décarbonation notamment lorsqu'elles sont émises par des entreprises de secteurs problématiques tels que charbon, ciment ou acier.

Part des investissements dans des énergies fossiles en 2022

	Charbon	Autres combustibles fossiles
Portefeuille global	0.4 %	1.7 %
Actions	0.1 %	0.3 %
Obligations d'entreprise	0.8 %	3.5 %

Mise en œuvre avec des gestionnaires d'actifs externes

Conformément aux six UN PRI (Principles for Responsible Investment), nos gestionnaires d'actifs externes sont tenus d'intégrer systématiquement dans leur processus de placement les risques ESG et climatiques. Pour un suivi efficace, la CPM a défini un ensemble d'indicateurs ESG et est régulièrement en contact avec les gestionnaires d'actifs.

Surveillance de la performance

Nous sommes persuadés que l'intégration des aspects ESG et la prise en compte des risques climatiques dans notre stratégie de placement n'entraînera guère de pertes de rendement à long terme. Pour surveiller la performance, nous comparons nos indices à l'indice MSCI AC World. Depuis 2018, une sous-performance de 0.4 point de pourcentage a été enregistrée. Elle est principalement due aux évolutions en 2022 avec des prix de l'énergie élevés et une hausse des taux d'intérêt, d'où une augmentation des bénéfices et des évaluations de marché dans le secteur de l'énergie, alors que dans l'indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned que nous utilisons, le secteur de l'énergie est fortement sous-pondéré.



Exercice des droits de vote

Pour nous, l'exercice des droits de vote constitue un élément important de la responsabilité fiduciaire envers les assurés. L'objectif est de promouvoir une répartition équitable et appropriée du bénéfice des entreprises aux actionnaires, une bonne gestion d'entreprise et de prendre en compte les responsabilités environnementale et sociale des entreprises.

Principe du comportement de vote de la CPM

Le droit de vote est exercé pour l'ensemble des actions directement détenues d'entreprises suisses (100 % sur CHF 1.9 milliard). En ce qui concerne les actions d'entreprises étrangères, les droits de vote sont exercés pour les 300 plus importantes positions (77 % sur CHF 4.9 milliards). Le comité des droits de vote de la CPM tient compte des principes fixés dans la politique des droits de vote et s'appuie sur l'évaluation des conseillers en droit de vote externes (Ethos pour les titres suisses et ISS pour les actions étrangères). Le comportement de vote est publié sur notre site Internet www.mpk.ch après la date de l'assemblée.

Les droits de vote sont exercés selon les attentes du conseil d'administration, si les propositions ne vont pas à l'encontre des intérêts des assurés et en particulier:

- si elles laissent présager un rendement durable et approprié,
- si tous les actionnaires sont traités de la même manière et
- si les bénéfices de l'entreprise sont répartis de manière appropriée entre les actionnaires et la direction opérationnelle.

Aspects climatiques dans les directives de vote

Outre les critères ESG généraux, les aspects climatiques viennent compléter les directives de vote. Sont soutenues, par exemple, les propositions des actionnaires demandant plus de transparence sur les données climatiques, des objectifs climatiques, une responsabilité environnementale accrue ou une réduction des risques climatiques. Pour les actions Étranger, nous recourons aux recommandations du conseiller en droit de vote externe basées sur les «Climate Proxy Voting Guidelines».



Comportement de vote de la CPM en 2022

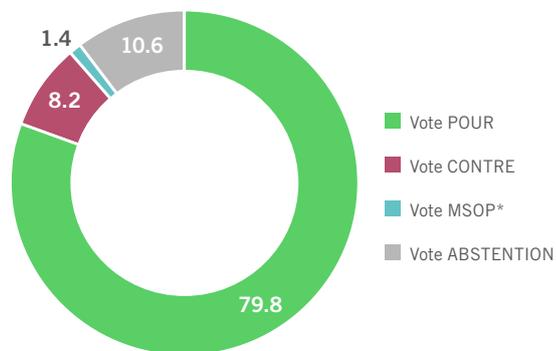
	Suisse	Étranger
Pourcentage d'entreprises où un vote a lieu (en fonction du capital investi)	100%	77%
Approbation des propositions du conseil d'administration	89%	83%
Pourcentage des points inscrits à l'ordre du jour qui ont obtenu un vote	100%	100%

	Suisse	Étranger
Total des propositions liées au climat	2	22
Part des votes en faveur du climat	2	21
Approbation	100%	95.5%

Comportement de vote de la CPM

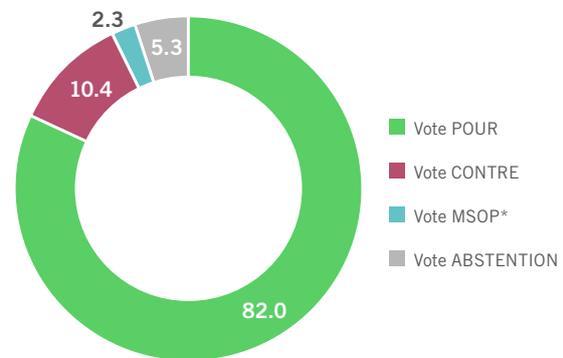
Votation Suisse

en %



Votation étranger

en %



* MSOP (Management Say On Pay), c.-à-d. vote sur la rémunération du directoire.

Sont indiqués séparément, car les différents votes MSOP peuvent comporter plusieurs votes POUR et CONTRE.

Dialogue



Le dialogue direct avec le management d'entreprise («engagement») est un élément-clé pour produire, en tant qu'investisseur actif, un effet positif, social et écologique. Un processus de dialogue avec les entreprises doit être engagé afin d'aborder les domaines jugés problématiques qui ne répondent pas aux critères ESG fixés et d'élaborer des solutions.

La CPM exerce son engagement en qualité de membre de l'ASIR, ce qui permet le regroupement de différents investisseurs importants et donne ainsi plus de poids au dialogue. L'ASIR, de son côté, travaille à la mise en œuvre avec des entreprises partenaires spécialisées.

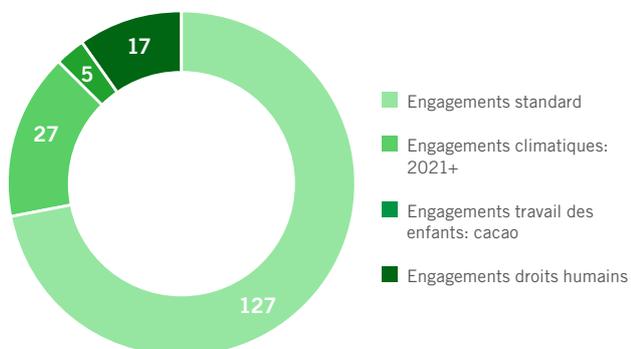
Tous les six mois, l'ASIR examine nos portefeuilles de titres pour détecter les controverses ESG. En cas de violations graves et systématiques de la législation en vigueur en Suisse ou des conventions internationales ratifiées, telles que la convention de sauvegarde des droits humains et des libertés fondamentales, le dialogue avec la direction de l'entreprise est recherché. En outre, différents thèmes stratégiques ont été identifiés en collaboration avec l'ASIR, dont actuellement l'«Engagement pour le climat 2021+», le «Travail des enfants dans les plantations de cacao» et le «Human Rights Accelerator».

Le dialogue avec la direction est un processus de longue haleine qui peut prendre plusieurs années jusqu'à ce qu'une solution se dessine. Fin novembre 2022, 176 engagements actifs liés à des violations de normes étaient en cours. Dans le courant de l'année, dix ont été menés à bien. Si un dialogue avec une entreprise jugée problématique a été engagé sans toutefois parvenir à une amélioration notable, l'entreprise peut être inscrite sur la liste d'exclusion de l'ASIR.

Outre l'impact social et écologique, la CPM aspire, avec ces engagements, à accroître la valeur et à réduire le risque du portefeuille.

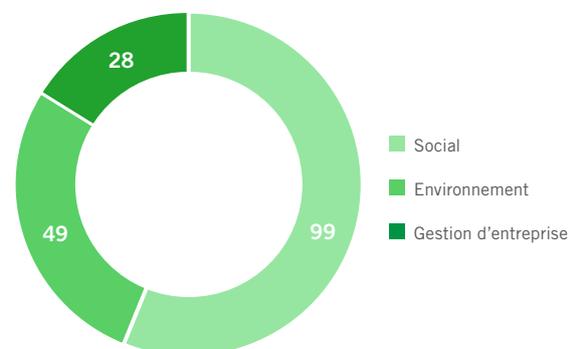
Engagements par thèmes fin 2022

Nbre



Répartition engagements standard fin 2022

Nbre



Engagement pour le climat 2021+

En 2020, l'Office fédéral de l'environnement a soumis la place financière suisse à un test climatique intitulé PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment), auquel la CPM a également participé. PACTA met en lumière l'avancée des technologies respectueuses de l'environnement des secteurs à forte intensité CO₂ dans les portefeuilles de placement des investisseurs participants. Les résultats des tests indiquent où des bouleversements majeurs s'imposent et montrent que les principaux risques liés au réchauffement climatique se logent dans les énergies fossiles et la production d'électricité.

Sur la base des résultats des tests PACTA, le comité de direction de l'ASIR a décidé de poursuivre, voire de renforcer l'engagement lié au changement climatique. L'engagement concerne aussi bien les entreprises dont la politique et les plans inhérents à la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'avèrent insuffisants que les entreprises qui participent au financement global de combustibles fossiles.

L'engagement s'adresse à 20 grands producteurs d'énergies fossiles et fournisseurs d'électricité en vue d'améliorer le suivi et la réalisation des objectifs climatiques. L'ASIR se concentre par ailleurs sur sept entreprises suisses sélectionnées, car il s'est avéré que l'influence exercée sur les entreprises est plus importante sur le marché national. Ces entreprises notamment devraient être motivées à définir et à suivre une stratégie climatique contraignante avec des objectifs contraignants et à s'engager si possible pour un objectif de zéro net et à s'y consacrer.

Engagement contre le travail des enfants dans le secteur du cacao

Cet engagement s'adressait à plusieurs des principaux producteurs de cacao et fabricants de chocolat du monde. L'industrie du cacao est sous les feux de la critique depuis de nombreuses années, car sa chaîne d'approvisionnement est associée au travail des enfants. Les régions de l'Afrique de l'Ouest qui cultivent environ 70 % de la production mondiale de cacao sont particulièrement concernées. On estime qu'environ 50 % des enfants (soit 2 millions) sont forcés à travailler. Ils sont engagés comme main d'œuvre bon marché, car 90 % des familles paysannes reçoivent pour leur récolte des revenus insuffisants pour vivre. La pauvreté des cultivateurs de cacao se répercute aussi sur le changement climatique et souligne la corrélation entre aspects sociaux et questions environnementales: pour échapper à la grande pauvreté et gagner un peu plus d'argent, de nombreux petits paysans défrichent des surfaces intactes de forêt vierge pour accéder à la terre fertile.

L'engagement vise des progrès dans les trois secteurs suivants: revenu décent, accès à la scolarisation ainsi que suivi et mesures correctives.

Certaines entreprises se sont expressément engagées en faveur d'un revenu de subsistance décent, d'autres participent à l'initiative belge Beyond Chocolate qui prône des revenus décents pour les paysans. L'accès à l'éducation a également été amélioré. Le suivi et les mesures correctives demeurent toutefois des défis. Tout d'abord, les entreprises doivent connaître l'origine exacte des fèves de cacao qu'elles utilisent. C'est le seul moyen de garantir que la production n'implique ni travail des enfants ni travail forcé. Or, les entreprises ignorent la provenance de la moitié des fèves de cacao, car elles les achètent auprès d'intermédiaires, donc de manière indirecte.

Cet engagement à thème de l'ASIR a débuté en juin 2019 et pris fin en août 2022.

Engagement Human Rights Accelerator

L'ASIR a lancé ce nouvel engagement en novembre 2022. Sur une période de trois ans, l'ASIR et Sustainalytics, une agence ESG leader, collaboreront avec 22 entreprises des secteurs de l'électronique, de l'industrie minière et du cacao, afin de garantir que les entreprises disposent de systèmes de vérification de la diligence efficaces en matière de droits humains.

Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des individus directement impliqués dans les chaînes d'approvisionnement, des travailleurs et des communautés locales et de traiter les causes de certains des principaux risques concernant les droits humains dans les secteurs d'intervention sélectionnés. Pour ce faire, les entreprises sont soutenues dans l'introduction de systèmes robustes et efficaces de diligence raisonnable en matière des droits humains conformes aux normes globales des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies (UNGPs).

À ce jour, trois problèmes ont été identifiés:

- Souvent, les UNGPs sont mal compris, appliqués de manière inégale, et les entreprises n'ont pas une compréhension approfondie de leur application.
- L'intégration complète des risques et impacts liés aux droits humains dans la gestion des risques des entreprises fait en partie défaut.
- Les entreprises signalent qu'elles manquent de ressources pour sensibiliser les investisseurs à leur responsabilité en matière de droits humains.



Infrastructures pour production d'énergie durable

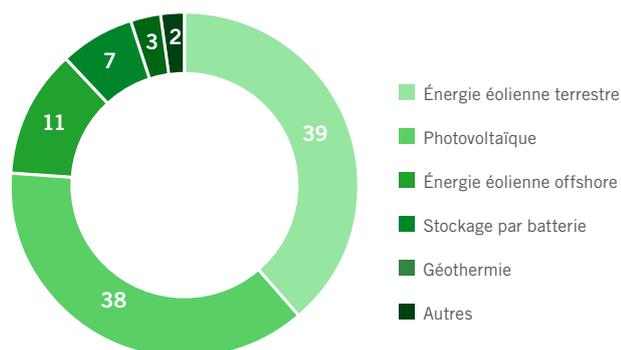
La transition vers une industrie énergétique plus durable exige d'énormes investissements au cours des prochaines décennies. Concrètement, il s'agit de rendre la production d'électricité respectueuse de l'environnement, d'étendre le réseau et de développer des solutions technologiques dans des secteurs où une production neutre en CO₂ n'est guère encore possible aujourd'hui.

Afin de tenir compte des opportunités découlant du changement climatique, une nouvelle augmentation des investissements dans des installations en faveur du climat est prévue. Des placements directs et indirects dans la production d'énergie renouvelable et dans des obligations vertes seront effectués. Grâce à ces investissements, nous nous attendons à un effet positif sur la promotion de la production durable d'énergie tout en atteignant un rendement conforme au marché.

Investissements dans des énergies durables

Nous sommes actuellement en train de constituer un portefeuille Clean Energy avec des placements dans des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, éolienne, géothermique et hydraulique. Pour réaliser la transition, il s'agit notamment de financer des solutions innovantes comme la production d'«hydrogène vert». D'ici fin 2023, la CPM s'est fixé comme but d'investir au moins CHF 300 millions dans des infrastructures d'énergie propre. À la fin 2022, CHF 265 millions avaient déjà été investis.

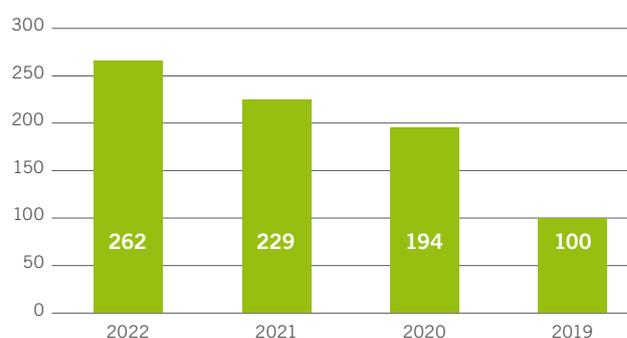
Allocation Clean Energy fin 2022
en %



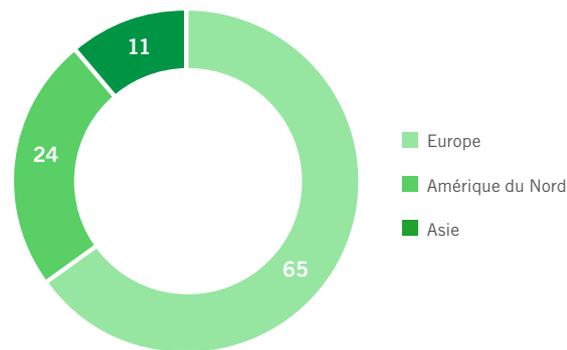
Investissement dans des obligations vertes

Avec les obligations vertes, nous investissons directement dans des projets d'avenir et proclimatiques. En font partie des pays et entreprises soucieux d'améliorer leurs émissions de CO₂ et de contribuer ainsi à réaliser les accords de Paris. Les investissements dans des obligations vertes englobent tous les portefeuilles d'obligations pour autant qu'un rendement conforme au marché soit atteint. En augmentant la part des obligations vertes, nous espérons soutenir les entreprises dans la transition vers une création de valeur plus durable.

Investissements dans des obligations vertes
en millions de CHF



Allocation géographique Clean Energy fin 2022
en %





Programme d'investissement dans des énergies renouvelables en Amérique du Nord

Terra-Gen est l'un des principaux développeurs et exploitants d'installations énergétiques avec une performance actuellement supérieure à 1.7 GW. L'entreprise est spécialisée dans les projets éoliens, solaires, géothermiques et de stockage d'énergie au format de grande centrale axés sur la Californie, USA.

De par sa participation dans Terra-Gen, la CPM a la possibilité d'investir dans un portefeuille largement diversifié d'installations solaires, éoliennes, géothermiques et de stockage par batterie, répartis en plus d'une trentaine de projets à différents stades de développement. L'électricité est vendue au moyen de contrats d'achat d'électricité à long terme, principalement à des entreprises d'approvisionnement en énergie et à des coopératives d'énergie.

Nom	Terra-Gen
Site	USA (Californie, New York, Texas, Nevada)
Performance installations opérationnelles	1.7 GW
Performance installations de développement	5.5 GW
Date de l'investissement	avril 2021
Part de la CPM	2%
Durée de détention escomptée	5 ans



Placements immobiliers

Portefeuille immobilier directement détenu

En tant que propriétaire immobilier de quelque 300 immeubles, nous assumons notre responsabilité envers l'environnement et la société. Nous sommes persuadés qu'une stratégie immobilière durable nous permet d'améliorer le rapport entre risque et rendement et d'optimiser durablement la performance.

Pour ancrer la durabilité dans tous les domaines, nous avons défini très tôt déjà neuf objectifs de durabilité et gérons notre portefeuille en évaluant minutieusement les aspects écologiques, économiques et sociaux.

Objectifs stratégiques de durabilité

	Écologie	Économie	Société
Réduction des besoins en énergie de chauffage et thermique	<div style="width: 100%;"></div>	<div style="width: 30%;"></div>	
Réduction des besoins en énergie pour la production d'eau chaude	<div style="width: 100%;"></div>	<div style="width: 15%;"></div>	
Réduction des besoins en électricité	<div style="width: 100%;"></div>	<div style="width: 15%;"></div>	
Augmentation de la part d'énergie renouvelable	<div style="width: 100%;"></div>		
Augmentation de la biodiversité dans les espaces extérieurs	<div style="width: 100%;"></div>		
Garantie d'un choix d'emplacement durable		<div style="width: 70%;"></div>	<div style="width: 10%;"></div>
Optimisation des coûts du cycle de vie	<div style="width: 20%;"></div>	<div style="width: 70%;"></div>	<div style="width: 10%;"></div>
Réduction des coûts d'exploitation et d'entretien		<div style="width: 70%;"></div>	<div style="width: 10%;"></div>
Garantie d'un niveau de confort élevé			<div style="width: 100%;"></div>



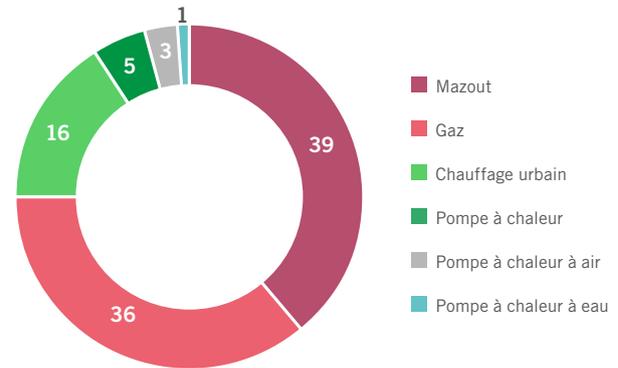
Aspects écologiques

Réduction des émissions de CO₂

Dans l'immobilier, la production de chaleur est la principale cause des émissions de CO₂. La substitution des énergies fossiles est d'une importance cruciale pour réduire les émissions de CO₂. Décarbonation et production de chaleur durable sont les objectifs que nous nous sommes fixés d'ici 2050. Nous visons une réduction des émissions de CO₂ de 9.4 kg CO₂/m² de surface de référence énergétique (SRE) d'ici 2030 et de 3.4 kg CO₂/m² de SRE d'ici 2050. En outre, les mesures suivantes sont prévues:

1. Substitution des énergies fossiles
2. Amélioration de l'efficacité des installations de production de chaleur existantes
3. Réduction de la consommation des ressources et sensibilisation des locataires pour les inciter à changer de comportement (suffisance/satisfaction des locataires inchangée avec une consommation d'énergie réduite)

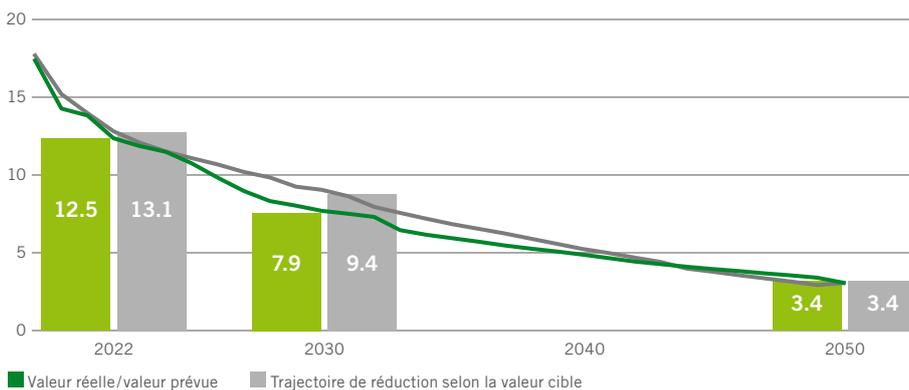
Nombre des chauffages selon les sources énergétiques en %



Durant la période sous revue, le pourcentage de systèmes de chauffage durables, de 25 % actuellement, a encore augmenté.

Trajectoire de réduction du CO₂

Équivalents CO₂ kg/m² SRE



Fin 2022, les émissions de CO₂ s'élevaient à 12.5 kg CO₂/m² de SRE (exercice précédent 14.0 kg CO₂/m² de SRE). Un calculateur de CO₂ développé pour l'Office fédéral de l'environnement indique les équivalents CO₂.

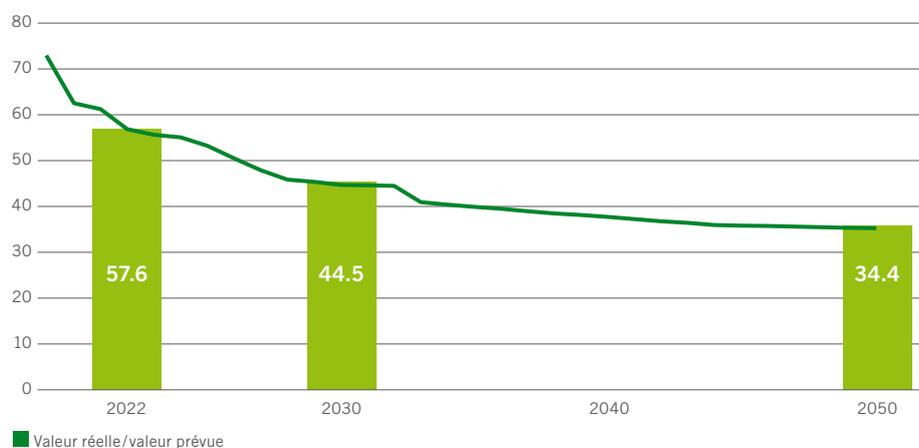
Le recul au cours de la période sous revue s'explique principalement par la substitution des énergies fossiles par des énergies durables et la mise en service de nouveaux immeubles dotés d'une production de chaleur durable.

Le besoin en énergie de l'ensemble du portefeuille totalise actuellement 104.4 GWh (exercice précédent 108.8 GWh), ce qui correspond à un besoin énergétique de 57.6 kWh/m² de SRE (62.3 kWh/m² de SRE). Les mesures en cours devraient permettre de réduire les besoins énergétiques à 44.5 kWh/m² de SRE d'ici

2030 et à 34.4 kWh/m² de SRE d'ici 2050. La substitution de la production d'énergie liée au CO₂ et les rénovations énergétiques de l'enveloppe des bâtiments doivent permettre de réduire les besoins en énergie des immeubles.

Besoin en énergie

kWh/m² de SRE



Réduction des besoins en énergie de chauffage

Pour réduire encore davantage les besoins en énergie de chauffage, nous souhaitons exploiter toutes les possibilités et empruntons, à cette fin, également de nouvelles voies innovantes. Depuis fin 2022, nous participons à une étude du département technique et architecture de la Haute école de Lucerne (HSLU) pour découvrir l'impact des services de fenêtres sur l'étanchéité à l'air dans les logements. L'étude consiste à analyser le potentiel d'économie d'énergie des services de fenêtres. Dans un premier temps, le plan d'étude prévoit de mesurer l'étanchéité à l'air du logement. Intervient ensuite le service de fenêtre

assuré par une personne qualifiée, puis une deuxième mesure d'étanchéité à l'air. Le potentiel d'économie d'énergie est calculé en comparant la différence entre les deux mesures et en tenant compte des coûts pour le service des fenêtres.

Pour cette étude, la CPM a mis à disposition six appartements dans quatre immeubles. Les mesures et les services de fenêtres ont été effectués avec succès. Les résultats de l'étude sont attendus pour l'été 2023. En cas de résultats positifs, nous en tirerons profit pour la gestion de nos immeubles.

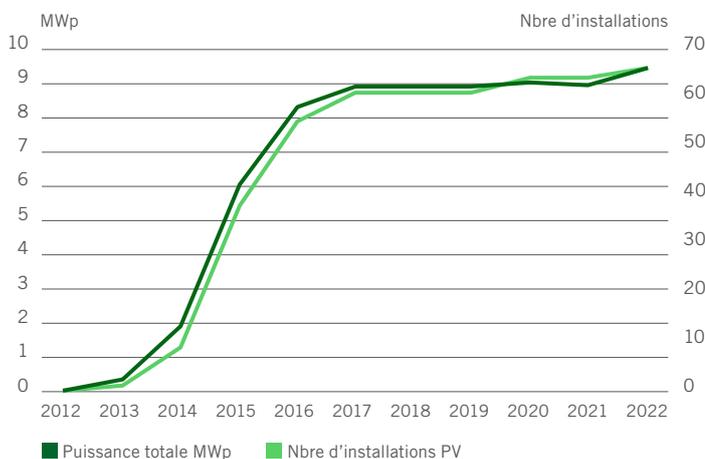
Réduction de la consommation électrique

Au cours des trois années écoulées, les espaces librement accessibles de trois lotissements ont été entièrement équipés d'éclairage LED. Des économies d'énergie significatives ont été constatées. Les expériences tirées de ces projets pilotes ont été mises à profit dans le cadre d'un projet lancé fin 2022 pour remplacer l'ensemble des ampoules et des tubes fluorescents par des lampes LED. Des systèmes LED intelligents qui n'éclairent que les zones dans lesquelles une personne bouge seront installés. Ainsi, la consommation électrique, la pollution lumineuse et la perturbation du comportement des insectes seront considérablement réduites. En outre, un éclairage suffisant des entrées d'immeubles et des voies d'accès est très important pour garantir aux habitants un sentiment de sécurité et doit demeurer une priorité à l'avenir également.

Expansion de l'énergie solaire

La nécessité d'augmenter la propre production d'énergie a considérablement gagné en importance au cours de l'année écoulée. Et ce non seulement en raison de la pénurie énergétique, mais aussi pour soulager nos locataires de la hausse des prix de l'énergie. Les communautés d'autoconsommateurs déjà existantes profitent de prix de l'électricité inférieurs au tarif économique du gestionnaire du réseau de distribution local. Elles sont ainsi moins fortement touchées par la hausse des prix.

Expansion de l'énergie solaire: évolution



À ce jour, 66 immeubles (22.2 %) ont été équipés d'installations photovoltaïques d'une puissance totale de 9.4 MWp, ce qui correspond à la consommation électrique annuelle d'environ 2600 ménages (hypothèse équivalent ménage = 3500 kWh/an).

Pour chaque nouvelle construction et assainissement, on vérifie s'il est techniquement possible d'installer des panneaux photovoltaïques et si c'est intéressant du point de vue économique. Au cours de la période sous revue, deux nouvelles installations d'une puissance totale de 500 kWp ont été mises en marche. Pour ces immeubles, des communautés d'autoconsommateurs ont été créées.

Sensibilisation des locataires

Notre brochure [«L'habitat écoresponsable – Conseil pour le quotidien»](#) indiquant comment économiser eau et électricité, réduire ses déchets, se chauffer et aérer, cuisiner et laver futé est remise à l'ensemble des nouveaux locataires et peut être téléchargée sur notre site.

Bornes de recharge électrique

Les besoins de nos locataires en possibilités de recharge pour véhicules électriques ne cessent de croître. Les nouvelles constructions en tiennent compte dès l'élaboration des plans. Pour les immeubles existants, nous effectuons le nécessaire sur demande. À l'heure actuelle, nous proposons déjà plus d'une centaine de places de stationnement avec bornes de recharge électrique dans 44 immeubles (14.8 %).



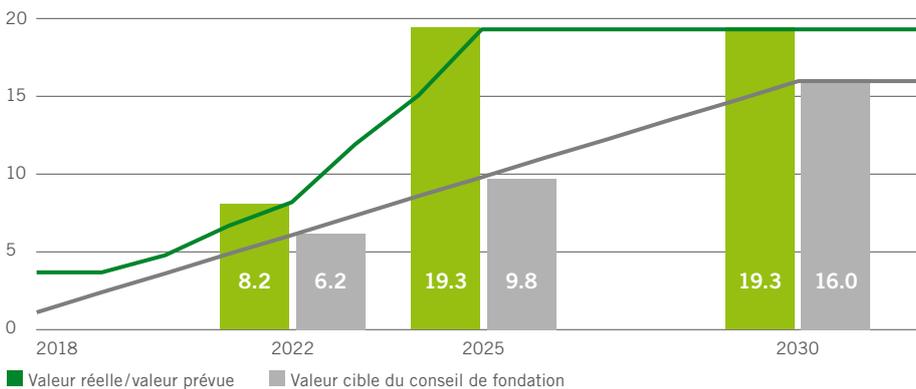
Biodiversité dans les surfaces extérieures

Durant l'exercice sous revue, la fondation Nature et Économie a octroyé une certification à quatre immeubles avec une surface extérieure de quelque

13 000 m². Actuellement, environ 101 000 m² ou 8.2% (exercice précédent 6.7%) des surfaces extérieures sont certifiées «surfaces extérieures proches de l'état naturel». D'ici 2030, nous visons 16.0%.

Surfaces extérieures certifiées

in %



À compter de 2025, d'autres surfaces proches de l'état naturel devraient être aménagées. La planification des projets n'est toutefois pas encore terminée. La valeur réelle/prévue ne tient compte que des projets définitifs.

Aspects économiques

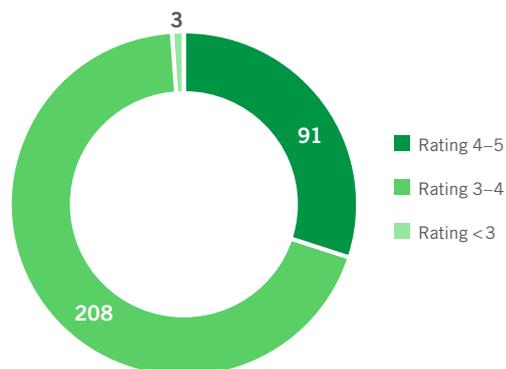
Choix durable de l'emplacement pour les nouveaux investissements

Les distances à parcourir jusqu'aux commerces, aux écoles, aux offres culturelles et de loisirs, la présence de chemins piétons et une desserte optimale en transports publics sont des critères très importants. Pour les utilisateurs, de courtes distances permettent d'importantes économies de temps et d'argent. Une implantation adéquate ainsi qu'un accès aisé ont pour effet une faible mobilité induite, moins d'infrastructures supplémentaires, la préservation des espaces verts et, par conséquent, un impact réduit sur l'environnement.

L'emplacement a donc une influence élevée sur la durabilité d'un bâtiment. Nous procédons à des acquisitions uniquement après établissement d'un rating minimum de la microsituation et de la macrosituation de 3.0 (classement des communes de Wüest Partner, échelle de 1 à 5 au maximum), ce qui garantit un choix durable de l'emplacement dans le processus d'investissement.

Rating de l'emplacement

Nbre d'immeubles en biens propres



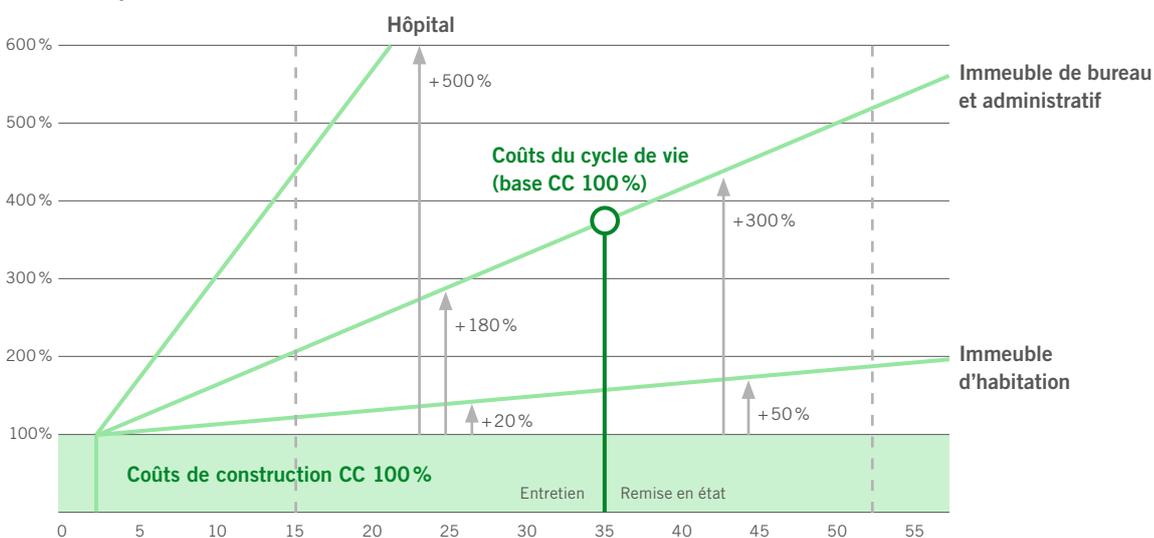
Optimisation des coûts du cycle de vie

85 % des coûts du cycle de vie d'un bâtiment sont générés au cours de la phase d'utilisation sous la forme de coûts d'exploitation. Il est important de mettre la phase de planification à profit pour optimiser ce bloc de frais, garantir l'exploitation efficace et respectueuse des ressources de l'immeuble et limiter ainsi autant que possible l'empreinte écologique.

Le thème des coûts du cycle de vie (Life Cycle Cost, LCC) a été analysé et son importance pour notre portefeuille évaluée au cours de plusieurs ateliers avec la participation d'experts externes. Il en est ressorti que, contrairement aux bâtiments spéciaux (hôpitaux, prisons, production), le potentiel d'économie des coûts d'exploitation des immeubles d'habitation classiques étaient relativement restreint.

Le portefeuille de la CPM étant constitué à environ 80 % d'immeubles d'habitation classiques, la décision a été prise pour les LCC de se concentrer sur les différents éléments de construction qui constituent une part importante des coûts d'investissement et d'exploitation (façades, systèmes de chauffage et toiture). Durant l'exercice sous revue, une grille a été développée qui permet de comparer les coûts du cycle de vie de différents types de constructions de façades. Afin de vérifier si elle est adaptée à la pratique, la grille est testée dans le cadre de plusieurs projets de construction en cours. Si elle fait ses preuves dans le processus de planification, la grille sera intégrée dans les directives de planification et complétée par d'autres éléments de construction.

Coûts du cycle de vie



Ex. coûts du cycle de vie immeuble de bureau et administratif, 35 ans (base CC 100%)

- +90 % coûts de remise en état
- +50 % coûts de gestion
- +40 % coûts d'entretien
- +80 % coûts d'exploitation

Source: <https://map.arch.ethz.ch/artikel/47/lebenszykluskosten>

Aspects sociétaux

Garantie d'un niveau de confort élevé

Il est essentiel pour nous de mettre en œuvre des mesures visant à garantir un niveau élevé de confort, de bien-être et de sécurité. Nous nous attendons ainsi à une baisse des fluctuations, des logements vacants et des coûts, d'où un effet positif sur la rentabilité.

Le changement climatique et les périodes de canicules toujours plus fréquentes qui s'ensuivent font augmenter la température ambiante dans certaines pièces, ce qui crée un inconfort thermique pour les locataires. En outre, la charge thermique externe comme le rayonnement solaire et la charge thermique interne produite par les appareils, l'éclairage ou les personnes influent sur la température ambiante. Nous nous efforçons de réduire ces effets.

Minimiser et dissiper les charges thermiques

La «ville éponge» entend absorber et stocker localement l'eau de pluie au lieu de simplement la canaliser et la drainer. Avec l'imperméabilisation exponentielle des surfaces dans les villes, la majeure partie de l'eau pluviale est évacuée par la canalisation. En cas de fortes pluies, des débits d'eau considérables doivent être transportés, ce qui surcharge les réseaux de conduites. La saison chaude voit l'émergence d'îlots de chaleur. Durant les périodes de sécheresse prolongée, les surfaces imperméabilisées font encore augmenter les températures en ville sans que l'évaporation de l'eau puisse rafraîchir l'atmosphère. Une meilleure utilisation de l'eau de pluie vise à prévenir ou à réduire les inondations en cas de fortes précipitations, à améliorer le climat urbain et à promouvoir la santé des arbres en milieu urbain ainsi que la résilience de tout l'écosystème urbain.

Pour la mise en œuvre, des principes de planification ont tout d'abord été élaborés avec un spécialiste externe. Dans le cadre de futurs projets, ces principes constitueront des exigences supplémentaires dont les planificateurs devront tenir compte dès le premier stade de conception. Les prescriptions comprennent la végétalisation extensive des toits plats avec une structure de substrat aussi épaisse et élevée que possible, le remplacement des revêtements imperméables et augmentant la chaleur (p. ex. asphalté) par des revêtements (partiellement) perméables et clairs (revêtements naturels, dalles alvéolées, pavés drainants, etc.), la création de vastes cuvettes d'infiltration multifonctionnelles, le remplacement des matériaux existants sur les toits et des systèmes d'évacuation des eaux pluviales par des matériaux exempts de pesticides et non susceptibles d'être emportés par le ruissellement (p. ex. tuiles, ardoises, métaux enduits, bitumes spéciaux, etc.).

Notre projet de nouvelle construction Küngenmatt à Zurich-Wiedikon mettra en œuvre pour la première fois le concept de «ville éponge».





Nouvelle construction durable à Niederwangen près de Berne

Pour le projet de nouvelle construction «Monarch» à Niederwangen près de Berne qui compte 218 logements locatifs, nous avons accordé une grande importance à la durabilité.

Le projet est conforme aux exigences du standard MINERGIE®. Les logements sont chauffés par sondes géothermiques. Une aération douce réglable de manière individuelle contribue à une atmosphère agréable à l'intérieur des pièces. Sur les toits, une installation photovoltaïque fournit 427 kWp d'électricité utilisée sur place par la communauté d'autoconsommateurs. En outre, des appareils efficaces sur le plan énergétique correspondant au moins à la classe d'efficacité énergétique A ont été installés.

Pour préserver la biodiversité, les surfaces extérieures (11 690 m²) ont été aménagées proches de l'état naturel et les toitures végétalisées (2395 m²). Afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales, les cours intérieures disposent d'un maximum de surfaces non imperméabilisées.

Le recyclage des déchets est facilité: les locataires disposent de containers en sous-sol pour les ordures ménagères, le papier et le carton. En outre, des surfaces sont prévues pour les objets encombrants et le métal.

Pour promouvoir la mobilité électrique, neuf places de stationnement sont déjà équipées de bornes de recharge avec possibilité d'extension si nécessaire.



Fonds immobiliers ouverts

Le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) est le principal système de mesure de la performance liée à la durabilité des fonds immobiliers. Le score GRESB est le résultat obtenu par la pondération de 14 aspects distincts. Il contribue dans une large mesure à la transparence du secteur immobilier en matière de durabilité et permet des comparaisons entre les fonds. D'une année à l'autre, les exigences du GRESB se font plus sévères et encouragent ainsi la tendance visant à faire des aspects de durabilité et de leur développement une composante fondamentale de la stratégie commerciale des principaux fonds immobiliers.

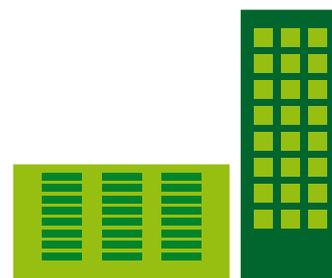
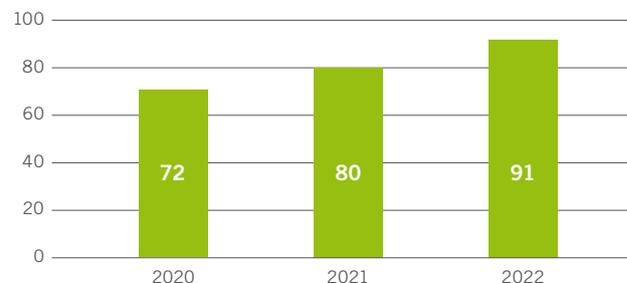
Notre objectif est d'augmenter chaque année la part des fonds immobiliers avec notation GRESB afin d'orienter nos investissements vers davantage de durabilité. Dans le cadre d'un nouvel investissement, nous vérifions que la norme soit déjà adaptée ou au moins qu'une adaptation soit envisagée. Pour ce qui est des investissements existants, nous essayons, par le dialogue, de faire pression sur la direction pour qu'elle adopte la norme.

Fin 2022, la moyenne de la notation pondérée totalisait 77 points sur 100. La faible moyenne de notation s'explique par l'allocation dans les biens immobiliers logistiques. La valeur des bâtiments logistiques est inférieure à celle des immeubles d'habitation ou des bureaux. Cette allocation était toutefois également en majeure partie responsable de la surperformance de ces dernières années.

Actuellement, environ 50% de nos placements immobiliers à l'étranger sont investis dans des fonds immobiliers ouverts. Nous investissons la part résiduelle dans des fonds fermés rarement notés GRESB, car les coûts élevés du label ne sont pas rentables en raison de la durée limitée des fonds.

Part des fonds immobiliers avec notation GRESB

en %



La CPM en tant qu'entreprise

Dans notre quotidien professionnel, nous contribuons également à réduire l'empreinte carbone par un approvisionnement durable de matériel et de produits, une gestion en circuit fermé et le recyclage. En outre, nous sensibilisons notre personnel à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de CO₂ par le biais des différentes mesures que nous adoptons. En tant qu'employeur durable, nous créons un environnement de travail axé sur les besoins favorable au développement et à l'épanouissement de nos collaboratrices et collaborateurs.

Matières premières et produits durables

- Achat et utilisation de papier certifié écologique et léger (75 g) pour photocopieurs et imprimantes
- Achat de produits certifiés écologique dans le secteur du facility management (papier hygiénique, savon, produits désinfectants et de nettoyage, etc.)
- Compensation carbone dans le cadre de l'achat de matériel informatique

Réduction des émissions de CO₂ et efficacité énergétique

- Réduction de la consommation de papier grâce à l'utilisation d'imprimantes d'étage dotées des paramètres suivants: Follow-me, impression noir et blanc et recto-verso
- Bâtiment Minergie pour le siège de Schlieren
- Utilisation d'économiseurs d'eau pour réduire la consommation d'eau
- Achat d'écocourant pour les bureaux et les locaux commerciaux
- Contribution aux abonnements de transports publics et à Mobility pour promouvoir la mobilité durable
- Moins de voyages d'affaires grâce aux réunions virtuelles
- Compensation des émissions de CO₂ pour les vols professionnels inévitables
- Possibilité de télétravailler
- Promotion de la numérisation (solutions de portail, numérisation des processus professionnels et de documents)

Gestion en circuit fermé, recyclage, emballages, plastique

- Livraison de fruits en vrac pour le personnel
- Utilisation de fontaines à eau et de carafes, de tasses à café et de machines à café à grains
- Conteneurs pour l'élimination du PET, de l'aluminium, des déchets biologiques et du verre
- Prolongation de la durée d'utilisation des appareils mobiles professionnels d'une année au-delà de la durée d'utilisation habituelle

Employeur responsable

- Tâches intéressantes et utiles
- Motivation de notre personnel par le biais de perfectionnement professionnel
- Cadre généreux accordant la flexibilité nécessaire au cours de toutes les phases de vie
- Respect des prescriptions en matière d'égalité salariale
- Obtention du label Friendly Work Space
- Sondages réguliers auprès du personnel sur le bien-être, les perspectives et la satisfaction au travail (prochain sondage prévu en 2023)

Publié en français, en allemand
et en italien sur Internet.
La version allemande fait foi.

CPM

CAISSE DE PENSIONS MIGROS

Caisse de pensions Migros
Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren
Tél. 044 436 81 11
www.mpk.ch
infobox@mpk.ch